



MAIRIE DE PESSINES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 05 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Lundi 05 Juin à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe DELHOUME, Maire.

Nombre de membres : En exercice : 14 ; Présents : 11 ; Votants : 12 ; Quorum : 8

Date de convocation : 30 Mai 2023

Présents : Mrs DELHOUME Philippe – BON Pierre - GARDAIS Olivier – GOUINEAUD Frédéric – LESSEUR Thierry - MIMOL Jean-Claude – ROUX Stéphane et Mmes De KERROS Isabelle – ÉRABLE Isabelle – LUCAS Annick - MESLAND Christine

Excusées : Mme AUTANT Sophie pouvoir à Mme LUCAS Annick
Mme RÉMY Véronique

Absent : M DUMAND François

Secrétaire de séance : Mme ÉRABLE Isabelle

QUORUM : M. le Maire indique que le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

PROCÈS-VERBAL : Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 09 Mai 2023 à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire rappelle **L'ORDRE DU JOUR :**

1. Autorisation de signature Contrat de proximité 2022 - 2026
2. Achat terrain Consorts MACHEFERT
3. Fixation tarifs Fête du 13 Juillet 2023
4. Fixation tarifs buvette animations communales 2023
5. Informations et Questions diverses

1 - Autorisation de signature Contrat de proximité 2022 - 2026

Monsieur le Maire expose :

Par délibération n°118 du 24 juin 2022, l'Assemblée départementale a acté sa volonté de formaliser, dans le cadre de Contrats de Proximité, l'engagement du

Département aux côtés des 13 Intercommunalités et des 463 Communes, au profit du développement des territoires et des charentais-maritimes.

Le Département a souhaité amplifier ce partenariat incontournable afin de servir au mieux les Charentais-Maritimes et déployer ses politiques au plus près des besoins, grâce à une collaboration renforcée et des engagements prioritaires.

Il propose ainsi la contractualisation des Contrats de Proximité, à l'échelle des territoires communautaires et pour la durée du mandat communal, afin de rendre plus lisibles et plus efficaces les actions menées conjointement par le Département, les 463 Communes et les 13 Intercommunalités.

Ces contrats témoignent d'une ambition et d'une vision commune et fixent le cadre de la mise en œuvre des projets de territoire. Ils ont vocation à couvrir l'ensemble des problématiques touchant à l'amélioration de la vie des Charentais-Maritimes confrontés aux grands enjeux contemporains auxquels nous devons répondre collectivement : la désertification rurale, l'entrée dans l'ère numérique, les crises énergétiques, l'urgence climatique, le déclassement social et les bouleversements démographiques à l'œuvre dans la société française.

Ainsi, des domaines d'intervention privilégiés ont été identifiés, ils portent notamment sur l'autonomie et le grand âge, la santé, le logement et l'habitat, l'insertion et l'action sociale, l'enfance et la petite enfance, la jeunesse, l'exemplarité énergétique, l'environnement, les infrastructures et les mobilités, l'eau, la sécurité, le sport, le tourisme, la culture, le patrimoine, l'amélioration des équipements publics, l'accès aux services publics.

Tous les Contrats de Proximité, adaptés aux spécificités de chaque territoire, se déclinent en plans d'actions composés notamment de :

- fiches-actions pour les projets les plus aboutis,
- fiches-objectifs pour les actions les moins matures.

Afin de suivre au plus près la mise en œuvre de ces Contrats, un Comité de Suivi a été constitué pour chacun des 13 Contrats, présidé par la Présidente du Département et composé de la Première Vice-Présidente du Département, des Vice-Présidents du Département, des Conseillers Départementaux des cantons concernés, du Président de l'Intercommunalité et de représentants des Communes membres.

Cette instance est chargée d'assurer un suivi collégial du Contrat de Proximité, d'en faciliter sa mise en œuvre, d'effectuer les revues de projets annuelles et de proposer, le cas échéant, des évolutions (retraits ou ajouts de nouveaux projets) aux différentes Assemblées délibérantes.

Considérant que les échanges entre le Département, les intercommunalités et les Communes ont permis d'élaborer des Contrats prenant en compte les spécificités de chacun,

Vu les articles L 2121-29 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal :

-d'approuver le contrat de proximité 2022-2026 du territoire de l'Agglomération de SAINTES joint en annexe à la présente délibération,

-d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

-de prendre acte de la nécessité d'être représenté au sein du Comité de suivi par un élu municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le contrat de proximité 2022-2026 du territoire de l'Agglomération de Saintes, joint en annexe à la présente délibération,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- prend acte de la nécessité d'être représenté au sein du Comité de suivi par un élu municipal.

2 - DECI – Achat terrain Consorts MACHEFERT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération en date du 14 septembre 2020 décidant la mise en place d'une bâche incendie « Route de Saintes » et la nécessité d'acheter une parcelle de terrain appartenant aux Consorts MACHEFERT.

Considérant qu'il est nécessaire de faire l'achat d'une parcelle d'une superficie de 225 m² au lieu de 100 m².

Compte tenu du prix fixé à 1,50 € du mètre carré, le montant s'élèvera à 337,50 € .

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant :

- à procéder à l'acquisition de ce bien,
- à signer tous documents afférents à ce dossier (compromis de vente et acte notarié).

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

3 - Fixation tarifs Fête du 13 Juillet 2023

Cette année, à l'occasion de la Fête du 13 Juillet, la Commission « Fêtes et Loisirs » propose d'organiser un repas derrière la Mairie ainsi qu'une animation musicale.

Les membres de la commission qui seront en charge des préparatifs en accord avec les membres du Conseil Municipal fixent le montant de la participation aux repas comme suit :

Adultes : 17,00 €

Enfants jusqu'à 10 ans : 8,00 €

Cette animation sera suivie d'une retraite aux flambeaux, d'un feu d'artifices ainsi que d'un bal. A cette occasion, une buvette sera ouverte. Le prix de la consigne des gobelets sérigraphiés qui seront utilisés est fixé à 1,00 € .

Les dépenses seront imputées à l'article 623 et les recettes seront inscrites à l'article 7588 du Budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour les prix proposés.

4- Fixation tarifs buvette animations communales 2023

Le Conseil Municipal, en accord avec les membres de la Commission Communale « Fêtes et Loisirs » DÉCIDE DE FIXER les tarifs des boissons proposées à la vente lors des manifestations de la façon suivante :

Bière pression : 2,50 €	Bières bouteille verre : 2,00 €
Café ou thé : 1,00 €	Sodas et jus de fruits : 1,50 €
Consigne verre sérigraphié : 1,00 €	

Les dépenses seront imputées à l'article 623 et les recettes seront inscrites à l'article 7588 du Budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour les prix proposés.

5- Informations et Questions diverses

a) PLUI la prochaine réunion sera le 3 juillet, il faudrait décider des actions que l'on veut pour la commune.

b) Il y a un marché le vendredi matin sur le grand parking, il faudrait faire de la publicité (panneaux d'annonce à l'entrée de la commune), ce serait bien que ce marché devienne pérenne.

c) Monsieur le Maire informe qu'il a appelé le Maire de Saint Porchaire pour expliquer que la Mairie ne payerait pas la facture pour l'élève qui est dans ce collège.

d) Monsieur le Maire explique que le contrat CUI de Madame Caillaud Virginie arrive à terme le 30 septembre 2023, il serait possible de prolonger le contrat d'un an. Le Conseil Municipal en parlera dans un prochain conseil.

e) Madame Mesland a été à la cité entrepreneuriale, elle a rencontré entre autres un traiteur éco-responsable végétarien, livraison possible à partir de 20 personnes.

Dans les locaux du Pole innovation de Saintes, l'information sur le thème de l'économie circulaire organisée en collaboration avec CYCLAD (centre de valorisation des déchets à Surgères). Le responsable de ce syndicat mixte a exposé aux nouvelles entreprises en capacité de valoriser leurs déchets, les possibilités existantes afin de créer un partenariat.

Exemples :

- Les pieds de table en bois transformés en Mokky Emballage avec d'ancien kakemono,
- Le teck des bateaux en dominos,
- Le couteau à huile manche en coquillages avec un emballage en jean récupéré.

Présentation de l'ULSIE union locale d'insertion par l'économie, constitué de 8 membres SIAE structure d'insertion pour l'activité économique leur but :

- Emplois solidaires,
- Services,
- Projets et économies circulaires.

g) Monsieur le Maire explique que le dossier Heure Civique a été déposé et la subvention sera versée à partir du mois de septembre 2023 après avoir fourni les justificatifs de la tenue de la manifestation.

h) Monsieur le Maire demande à Monsieur Mimol Jean-Claude s'il est d'accord de renouveler sa participation à la commission de contrôle pour la révision de la liste

électorale, Il a répondu favorablement.

i) Monsieur Mimol Jean-Claude a été à une réunion le samedi 27 Mai l'assemblée générale de AIDELFA (Association inter départementale et syndicat intercommunal d'études des moyens de lutte contre les fléaux atmosphériques) à Saint Genis de Saintonge. Le compte rendu est consultable à la Mairie.

j) Madame Lucas Annick rappelle que la journée des entreprises solidaires qui aura lieu le vendredi 16 Juin à Saintes à partir de 16h30 avec animation musicale .

k) Monsieur Gouineaud Frédéric intervient pour l'Assemblée Générale de l' ADMR qui aura lieu fin juin à l'atlantic ciné, avec une intervention sur la thématique du bien être au travail.

l) Monsieur Gouineaud Frédéric demande quelle suite a été donnée à son signalement de dépôts de déchets sauvages. Monsieur le Maire répond que ce sont les propriétaires qui les ont mis sur leur terrain et qu'ils s'engagent à les enlever à la fin de leurs travaux.

m) Monsieur Mimol Jean-Claude nous informe que Assemblée Général de la société d'Archéologie aura lieu au Gallia à Saintes, le 10 juin.

n) Monsieur le Maire s'est renseigné auprès de l'assurance pour la toiture de l'église, pas de prise en compte possible.

o) Dossier sécheresse : Il va y avoir le changement de la carte des mailles pour cibler plus de dossiers. Les assurances ont précisé qu'il y aura d'éventuellement des augmentations de primes.

p) Madame Érable Isabelle demande aux membres du conseil des volontaires pour le dimanche 11 juin pour la mise en place du Troc plantes.

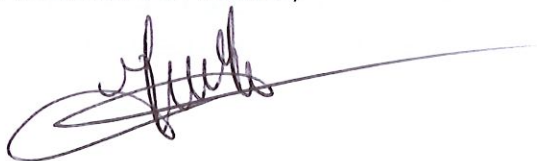
Le matin à 8h00 : Monsieur Mimol Jean-Claude

Le soir à partir de 17h30 : Madame Lucas Annick

Le secrétariat fera un e-mail à la Commission fête et loisirs et Madame Lucas Annick aux personnes inscrites à l'heure civique.

La séance est levée à 20H20.

La secrétaire de séance,



Isabelle ÉRABLE

Le Maire,



Philippe DELHOUME